

DECRET N° 2021/751 DU 28 DEC 2021
portant ratification de la Convention des Nations Unies sur les
droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre
2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/018 du 16 décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 28 DEC 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

